

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	1
1.1	Nombre de postes à pourvoir	1
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
2	Cadre général	2
2.1	Les textes.....	2
2.2	Conditions générales et particulières.....	2
3	Nature des épreuves	2
3.1	Deux épreuves écrites d'admissibilité.....	2
3.2	Une épreuve orale d'admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves	3
5	Analyse des épreuves.....	3
5.1	L'épreuve d'admissibilité : cas pratiques	3
5.2	L'épreuve d'admission	4

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie d'Amiens	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur		22
Justice		24
Total académie		46

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

*Par rapport aux candidats inscrits

Académie de LILLE	Inscrits		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	777	83.7 %	106	11.4	31	3.3	33 ans
Hommes	151	16.3 %	33	3.6	15	1.7	30 ans
Académie de LILLE	928	100 %	139	15 %	46	5 %	31.5 ans

*Par rapport aux candidats inscrits

1.3 Composition du jury

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Secrétaire administratif	5	12	3	7	8	
Greffier	2	5	0	0	2	
Attaché d'administration de l'État	8	18	15	35	23	
Personnel de direction	6	14	4	9	10	
Total jury académie de Lille	21	49 %	22	51%	43	100%

2 Cadre général

2.1 Les textes

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs.

Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

L'arrêté du 23 mars 2007 (publié au Journal Officiel / JORF n°83 du 7 avril 2007) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs des administrations de l'État.

2.2 Conditions générales et particulières

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert à l'ensemble des candidats **sans condition d'âge ou de diplôme**.

3 Nature des épreuves

3.1 Deux épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve n° 1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Durée : **1h30** | coefficient : **3**

- Épreuve n° 2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques

Durée : **1h30** | coefficient : **3**

3.2 Une épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission pour chacun des concours externe et interne consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en **situation professionnelle** et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

Durée : **30 minutes** | Coefficient : **4**

4 Rappel du calendrier des épreuves

11 avril 2025	Epreuve écrite d'admissibilité
6 mai 2025	Publication des résultats d'admissibilité
5 et 6 juin 2025.....	Épreuve orale d'admission – académie de Lille
6 juin 2025.....	Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves

5.1 L'épreuve d'admissibilité : cas pratiques

Ce concours est très sélectif, avec un nombre plus important d'inscrits cette année, pour un nombre de postes proposés inférieur à l'année dernière. Le seuil moyen d'admissibilité, assez élevé (15,6/20), témoigne d'une certaine qualité des copies et d'une bonne compréhension générale de l'épreuve de la part des candidats.

a. Concernant l'épreuve 1, le sujet a été plutôt bien compris par les candidats.

Les candidats devaient, dans un premier temps, proposer un résumé de texte d'environ 80 mots. Il convient de respecter précisément les consignes (comptabilisation des mots parfois erronée) et la nature de l'exercice : s'attacher aux seuls éléments du texte, synthétiser et reformuler les idées sans pour autant paraphraser le texte d'origine.

Les questions de compréhension du texte, quant à elles, n'ont pas posé pas de difficultés particulières, une lecture attentive du texte permettait aux candidats d'y répondre.

Sur cette épreuve, la différence entre les candidats s'est faite très majoritairement sur le résumé.

b. Concernant l'épreuve 2, plusieurs copies témoignent encore d'un manque de préparation des candidats.

En français, on constate parfois une méconnaissance des règles élémentaires de grammaire, de conjugaison, de ponctuation et d'orthographe chez quelques candidats.

Bon nombre de candidats ne maîtrisent pas le passage à la voie passive, en respectant la concordance des temps ; en Grammaire, les candidats ont eu davantage de difficulté avec les antonymes mais surtout avec l'exercice sur les sens figuré et propre.

En mathématiques, un certain nombre de candidats n'ont pas traité toutes les questions, voire n'ont pas du tout répondu à des exercices entiers ; la gestion du temps doit être mieux maîtrisée.

De nombreuses copies contenaient des erreurs sur des calculs simples et opérations de base, suggérant un manque de pratique. Cela s'est traduit globalement par un exercice 2 moins bien compris. Les formules de calcul de périmètre, d'aire, de volumes et les notions de coût et de pourcentage ne sont pas toujours maîtrisées.

Certains candidats renoncent à traiter certains exercices bien que, même avec une réponse finale erronée, le raisonnement et l'explication de la démarche étaient valorisés

En conclusion, un nombre d'erreurs ou d'inattentions seraient facilement évitables et corrigées avec une relecture de la copie par le candidat. Le jury a toutefois noté un bon niveau des candidats malgré quelques exercices de français et/ou de mathématiques qui ont fait la différence avec les très bons candidats. La préparation à ces épreuves écrites reste primordiale pour obtenir la note permettant d'accéder à l'épreuve orale.

Académie de LILLE

139 candidats ont été déclarés admissibles

Note du 1er candidat admissible..... 113,58/120

Note du dernier candidat admissible..... 93,45/120

Moyenne des candidats admissibles 100,28/120

5.2 L'épreuve d'admission

Par rapport aux années précédentes, le jury constate une meilleure préparation des candidats à cette épreuve pratique tant sur le fond (utilisation de l'outil informatique et les mises en situation) que sur la forme (moins de candidats désinvoltes ou mal préparés).

L'épreuve de pratique informatique fait intervenir des connaissances sur Excel, le candidat doit répondre aux questions en faisant appel à des fonctions de base (mise en forme, encadrés, sommes...) et des fonctions plus avancées (somme, tri...). Le jury examine l'aisance et l'habileté du candidat dans la réalisation de l'exercice proposé. La manipulation des logiciels bureautiques étant une activité quotidienne au sein de la fonction publique, une bonne préparation est indispensable pour cette épreuve. Plusieurs candidats ont été mis en difficulté par le stress, pénalisant leur capacité à répondre à toutes les questions.

Après ces épreuves en lien avec l'outil informatique, un temps d'échange est prévu avec le jury. Chaque jury dispose d'une liste commune de questions pour cerner la personnalité du candidat et tester ses connaissances générales de la fonction publique.

Les membres du jury portent une attention particulière à la qualité de l'expression orale, à la posture et à la réactivité du candidat.

Bien qu'organisé par l'Education nationale, cette année tout particulièrement, puisque la majorité des postes étaient proposés par le Ministère de la Justice, les candidats doivent élargir leur connaissance des différents postes susceptibles de leur être offerts à l'issue de ce concours, tant sur le point fonctionnel que géographique.

La grande sélectivité de ce concours se traduit par une moyenne du dernier admis en progression par rapport à l'année dernière ce qui doit encourager les candidats à bien se préparer pour maximiser leurs chances de réussite.

Académie de LILLE

46 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 13 sur liste complémentaire

Note du 1er candidat admissible..... 183,37/200

Note du dernier candidat admis 152,08/200

Fait à ARRAS, le 03/09/2025

Le Président du jury

ARNAUD PAVONE